



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 16 octobre 2023, à 19 h 00, au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth, centre Primevère.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Louis Bérard, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

Les membres du conseil présents sont : mesdames Diane Lavallée et Josée Leclair, messieurs Benoit Desrochers, Pierre Coutu et Serge Perreault formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Louis Bérard.

Est absent : Monsieur François-Henri Lafarge

Monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-10-207

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Serge Perreault d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

Il y a une intervention sur le sujet.

L'ordre du jour se retrouve à la page suivante.



ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. CORRESPONDANCE

4. GREFFE

- 4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 18 ET DU 26 SEPTEMBRE 2023
- 4.2 ADOPTION : 468-2023-2 RÈGLEMENT POUR LE FINANCEMENT DES CENTRALES D'APPEL 9-1-1
- 4.3 DÉPÔT 514-2023-1 RÈGLEMENT SUR LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE
- 4.4 DÉPÔT : 501-2023-1 RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT ET LE RÉSEAU ROUTIER
- 4.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT : 541-2023 ÉLECTIONS PAR DISTRICTS MUNICIPAUX
- 4.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT : RÈGLEMENT FORMANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 4.7 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS : NOUVEAUX CONSEILLERS

5. TRÉSORERIE

- 5.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉCAISSEMENTS ET DÉBOURSÉS AU 30 SEPTEMBRE 2023
- 5.2 DÉPÔT DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2023
- 5.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2023
- 5.4 RAPPORT FINANCIER PRÉLIMINAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2023
- 5.5 AUTORISATION D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES AGISSANT SUR LE TERRITOIRE
- 5.6 MANDAT ARCHITECTE : CENTRE MULTIFONCTIONNEL
- 5.7 AUTORISATION : BLOCS DE BÉTON POUR SURFACE ÉVÉNEMENTIELLE (PATINOIRE)
- 5.8 DÉPENSE : REMPLACEMENT DU PANNEAU ÉLECTRIQUE AU 2195 RUE PRINCIPALE
- 5.9 RENOUVÈLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE CARREFOUR CANIN POUR 2024
- 5.10 DÉPENSE : SCELLANT DE FISSURES

6. RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 INFORMATIONS : OPPORTUNITÉS POUR ÉTUDIANTS
- 6.2 AMENDEMENT RÉOLUTION : POLITIQUE GESTION DES CADRES
- 6.3 MODIFICATION DE L'AFFICHAGE DU POSTE DE SURINTENDANT DES TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 7.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS
- 7.2 PROLONGATION DU PROGRAMME DE SOUTIEN EN MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER
- 7.3 PIIA : 2570 RUE DU RUISSEAU

8. LOISIRS ET PARCS

- 8.1 INFO : HALLOWEEN ET FERMETURES DES PARCS

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 9.1 DÉPÔT DES RAPPORTS PÉRIODIQUES

10. TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT PRIMEVÈRE
- 10.2 ENTRETIEN ET DÉMARRAGE DE LA PATINOIRE MUNICIPALE
- 10.3 AVIS D'INTENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DU MOBILITÉ DURABLE
- 10.4 DEMANDE DU PLAN D'INTERVENTION CONCERNANT LA FERMETURE PROLONGÉE D'UN PONT
- 10.5 DEMANDE DE PLANIFICATION D'INTERVENTION RÉCURRENTÉ : FOSSÉS

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 11.1 DÉPÔT DES RAPPORTS PÉRIODIQUES
- 11.2 DEMANDE D'INTERVENTION EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE : RUE PRINCIPALE (ROUTE 345)
- 11.3 DEMANDE D'INTERVENTION EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE : RANG DE LA RIVIÈRE SUD (ROUTE 345)
- 11.4 DEMANDE DE MESURES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE : PONT BELLEMARE

12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE



3. CORRESPONDANCE

Le résumé de la correspondance concernant les élus en date du 12 septembre 2023 est déposé.

4. GREFFE

4.1 Adoption des procès-verbaux du 18 et du 26 septembre 2023

Considérant que les élus ont pu consulter individuellement les procès-verbaux avant la séance.

Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé par monsieur Serge Perreault d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2023 ainsi que la séance extraordinaire du 26 septembre 2023.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

4.2 Adoption : 468-2023-2 Règlement pour le financement des centrales d'appel 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE

le gouvernement du Québec a édicté le 6 septembre 2023 le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1.

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité se doit d'adopter un règlement en ce sens et est dispensée de procéder par avis de motion et dépôt d'un projet de règlement.

CONSIDÉRANT QUE

ce règlement est exécuté par les fournisseurs de service téléphonique et non par la municipalité directement. Par conséquent, cela n'impacte pas le compte de taxes.

CONSIDÉRANT QUE

le règlement doit être adopté au plus tard le 10 novembre 2023, mais au plus tôt le 28 septembre 2023.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par madame Josée Leclair d'adopter le règlement 486-2023-1 établissant, en date du 1^{er} janvier 2024, une taxe de 0.52\$/mois par ligne téléphonique et son indexation annuelle à partir du 1^{er} janvier 2025.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

2023-10-208

2023-10-209



4.3 Dépôt 514-2023-1 Règlement sur les limites de vitesse sur le territoire

CONSIDÉRANT QU'	une simple résolution du conseil municipal ne peut pas affecter un règlement municipal.
CONSIDÉRANT QUE	le règlement se doit d'être amendé et inclure les détails des limites de vitesse sur le territoire.
CONSIDÉRANT QUE	cette résolution servira de demande officielle auprès du ministère des Transports et de la mobilité durable concernant la réduction de vitesse demandée pour la rue du ruisseau pour le secteur dans le village.
CONSIDÉRANT QUE	l'achalandage soutenu, la présence d'un corridor scolaire dans cette portion de la rue du ruisseau
CONSIDÉRANT QUE	plusieurs dizaines de logements ont été ajoutés dans la dernière année augmentant ainsi la circulation piétonnière
CONSIDÉRANT QUE	des espaces verts/parcs sont présents et des ajouts sont planifiés dans les prochains mois.
CONSIDÉRANT QUE	le ministère des Transports et de la Mobilité durable a informé qu'il n'est pas possible d'établir de vitesse à 40km/h sur son réseau.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'amender le règlement pour la conformité ainsi qu'établir les limites de vitesse suivantes :

Rang des vingt	50 km/h	
Rang de la Savane	50 km/h	
Rang de la Chaloupe	70 km/h	
Chemin Saint-Thomas	80 km/h	
Rues Mercier, Casaubon, Pelland	30 km/h	
Rue Laporte et rue Saint-Thomas	40 km/h	
Rue Principale	[MTQ] 50 km/h	
Sauf la portion scolaire à 30km/h en période scolaire		
Rue du ruisseau	[MTQ] 30 km/h	* modifié
Jusqu'à l'adresse civique 2575		
Rang du ruisseau	[MTQ] 70 km/h	
Rang Haut-de-la-rivière	[MTQ] 50km/h	
De la rue principale	jusqu'après l'adresse civique 2620	
Rang Haut-de-la-rivière	[MTQ] 70km/h	
Après l'adresse civique 2620		
Chemin Saint-Martin	80 km/h	
Rang Saint-Martin	70 km/h	
Rang Frédéric	70 km/h	*modifié section sud
Rang de la Rivière Nord	70km/h	
Rang de la Rivière Sud	[MTQ] 70km/h	
Bas Saint-Pierre	70 km/h	
Grand Saint-Pierre	70 km/h	
Cul-de-sac du Grand Rang Saint-Pierre	70 km/h	
Petit Rang Saint-Pierre	50 km/h	* modifié

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

Il y a une intervention sur le sujet.



4.4 Dépôt : 501-2023-1 Règlement sur le stationnement et le réseau routier

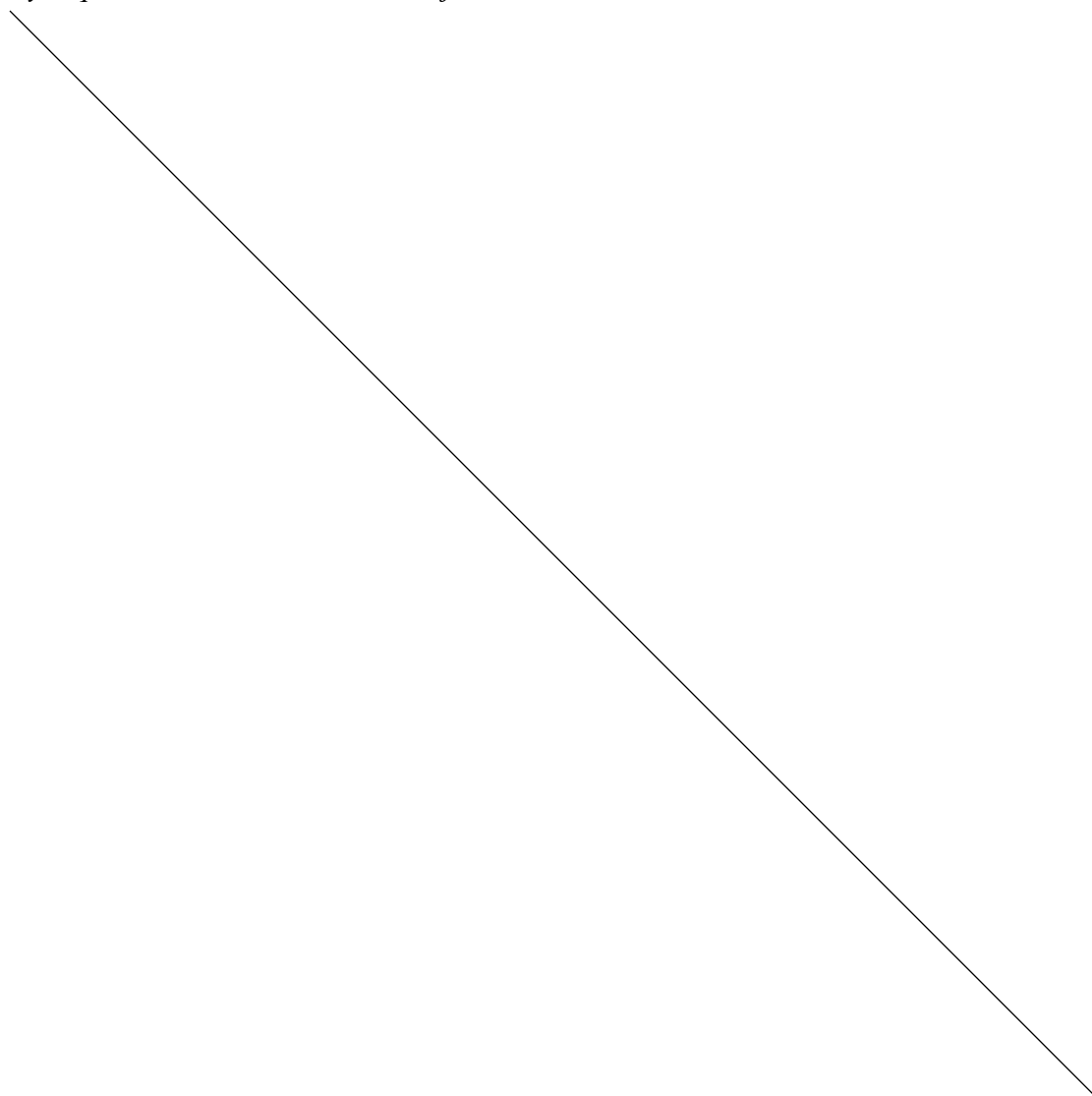
- CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion donné le 21 août 2023.
- CONSIDÉRANT QUE le projet pilote de sens unique sur une portion de la rue Saint-Thomas est prévu se terminer au 1^{er} novembre 2023, mais il est de la volonté d'établir cette situation comme permanente.
- CONSIDÉRANT QUE le projet pilote de sens unique sur une portion de la rue Saint-Thomas a été concluant.
- CONSIDÉRANT QU' il est judicieux de regrouper dans un même règlement les règles pour les usagers de la route dans le cadre des pouvoirs municipaux.
- CONSIDÉRANT QUE le règlement 501-2019 sera abrogé suite à cette adoption.

Il est déposé par monsieur Benoit Desrochers le projet de règlement 501-2023-1 établissant, les modalités de stationnement sur la voie publique, les modalités d'utilisation des stationnements hors routes municipales, la fermeture saisonnière de certaines rues ainsi que l'établissement d'un sens unique sur la rue Saint-Thomas pour la portion entre la rue Principale ainsi que la rue Laporte.

*Le maire demande le vote.
Résultat du vote.*

Un point d'information concernant les démarches pour l'établissement d'une voie de contournement à proximité de la voie ferrée.

Il y a quatre interventions sur le sujet.





4.5 Avis de motion et dépôt : 541-2023 Élections par districts municipaux

- CONSIDÉRANT QUE les élus ont annoncé leur volonté d'établir des districts électoraux lors des prochaines élections générales.
- CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les élections et les référendums municipaux permettent aux municipalités de moins de 20 000 habitants peut choisir de s'assujettir volontaire aux chapitres III et IV de cette Loi, à condition que cela se fasse au plus tard la deuxième année précédant l'élection générale.
- CONSIDÉRANT QUE la prochaine élection générale est prévue en 2025 et donc il est nécessaire d'adopter le règlement avant le 31 décembre 2023.
- CONSIDÉRANT QUE le découpage électoral se réalise après l'assujettissement aux districts électoraux.
- CONSIDÉRANT QUE les élus prévoient 6 districts, ce qui n'augmenterait pas le nombre d'élus, en supplément du maire.
- CONSIDÉRANT QUE lors d'élection partielle, seulement les électeurs du secteur visé seront interpellés et donc l'effectif du personnel électoral sera réduit.
- CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de districts permettra une meilleure représentation des intérêts du noyau villageois, mais également des caractéristiques des rangs, selon le service municipal obtenu.
- CONSIDÉRANT QUE d'autres informations seront communiquées à la population tout au long de la démarche.

Madame Josée Leclair donne avis et dépose le projet de règlement 541-2023 pour assujettir la municipalité à des districts municipaux pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Il y a trois interventions sur le sujet.

4.6 Avis de motion et dépôt : Règlement formant le Comité consultatif d'urbanisme

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se prévaloir du chapitre V de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- CONSIDÉRANT QUE le mandat du comité concernera les dérogations mineures au règlement de zonage, de lotissement et des autres mandats délégués par règlements.
- CONSIDÉRANT QUE le comité aura également la fonction d'émettre des recommandations générales au conseil municipal.
- CONSIDÉRANT QUE le rôle du comité est un rôle de consultation et de recommandation, mais non décisionnel.

Monsieur Serge Perreault donne avis et dépose le projet de règlement formant le Comité consultatif d'urbanisme et établissant son fonctionnement, notamment l'établissement de 8 membres, incluant 3 élus, pour des mandats de 2 ans renouvelables.



4.7 Dépôt des intérêts pécuniers : Nouveaux conseillers

Le greffier-trésorier donne avis que Mme Diane Lavallée et M. François-Henri Lafarge, nouveaux conseillers suite à l'élection partielle du 8 octobre 2023, ont déposé leur avis d'intérêts pécuniers.

5. TRÉSORERIE

5.1 Dépôt de la liste des décaissements et déboursés au 30 septembre 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le journal des déboursés détaillant les paiements faits par chèque et par virements bancaires en date du 30 septembre 2023.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Pierre Coutu d'autoriser les paiements non encadrés par la politique de délégation de pouvoir.

Salaires incluant charges sociales	54 731.94 \$
Dépenses en prélèvement automatique (Hydro, Énergir, etc.)	8 567.26 \$
Fournisseurs, autres dépenses	79 658.24 \$
Aide-financière aux organismes	0
Aide-financière aux citoyens (loisirs, toilette, arbres)	446.46 \$
Aide-financière aux investissements	0
Paiement d'emprunt	0
Total des déboursés du mois	143 403.90 \$

Parmi les 5 plus grandes dépenses, excluant les salaires sont :

MRC Autray : Quote-part	18 996.06 \$
Construction nouveau confort : Réparation asphalte	4 541.51 \$
GBI: changement capacité du débit -traitement des eaux usées	3 679.20 \$
Bélanger sauvé : Avocats 2022-2023	3 534.93 \$
MSC MEDIA : Festival le Bayollais, sonorisation et éclairage	2 408.73 \$

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

Il y a trois interventions sur le sujet.

5.2 Dépôt des comptes à payer au 30 septembre 2023

Le directeur général dépose l'état des comptes fournisseurs, soit les factures reçues, mais payables ultérieurement.

5.3 Dépôt de la liste des engagements au 30 septembre 2023

Le directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 961.1 du Code municipal, a déposé la liste des engagements pris par tout employé municipal délégué par règlement, d'engager des fonds de la Municipalité. Cette liste comporte tous les engagements passés et présents qui n'ont pas été réalisés en date du 9 octobre 2023.



5.4 Rapport financier préliminaire au 30 septembre 2023

Le directeur général dépose le rapport financier des activités de fonctionnement en date du 30 septembre 2023, sujet à vérification à l'interne.

5.5 Autorisation d'aide financière aux organismes agissant sur le territoire

2023-10-212

CONSIDÉRANT QU' il est important de supporter les organismes présents ou agissant sur notre territoire pour des besoins ponctuels.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'autoriser les aides financières suivantes aux organismes de façon ponctuelle :

200 \$ Centre d'Action Bénévole d'Autray

200\$ Centraide Lanaudière

Salle sans frais pour 2023 Zone Bayonne

Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

5.6 Mandat architecte : Centre multifonctionnel

2023-10-213

CONSIDÉRANT QUE la dalle intérieure de l'église a été retirée suite aux recommandations de la firme mandatée pour analyser les options de stabilisation de la dalle.

CONSIDÉRANT QUE les plans d'avant-projet doivent être mis à jour suite au retrait de la dalle.

Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé par monsieur Serge Perreault d'autoriser une dépense maximale de 15 000\$, plus les taxes applicables auprès de la firme Lachance et associés – architectes. Seules les heures réalisées pourront faire l'objet d'une facturation à un taux horaire suivant les relevés d'heures détaillés.

Cette dépense affectera le poste budgétaire 03 01000 023 (immobilisation Centre multi) financé par le règlement d'emprunt 540-2023 Plan et devis pour l'église.

Le maire demande le vote.
Adopté à la majorité.

Il y a deux interventions sur le sujet.

5.7 Autorisation : Blocs de béton pour surface événementielle (patinoire)

2023-10-214

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'autoriser l'achat de blocs de béton pour l'ancrage des bandes de patinoire au montant de 2250\$, plus les taxes applicables aux Produits de Béton Casaubon.

La dépense affectera le poste budgétaire 03 010000 011 (Immobilisation – Loisirs).

Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

Il y a une intervention sur le sujet.



2023-10-215

9

5.8 Dépense : Remplacement du panneau électrique au 2195 rue principale

- CONSIDÉRANT QUE Le règlement de délégation de pouvoir exige une résolution pour chaque investissement en immobilisation.
- CONSIDÉRANT QUE le logement/bureau situé au 2195 rue principale est la propriété de la municipalité.
- CONSIDÉRANT QUE le panneau électrique actuellement présent démontre des signes nécessitant un remplacement.
- CONSIDÉRANT QUE l'utilisation projetée des lieux n'est pas encore définie.

Il est proposé par madame Diane Lavallée et appuyé par monsieur Serge Perrault d'autoriser une dépense maximale de 2795\$, plus les taxes applicables, auprès de ERCO électricien, pour le remplacement et les ajustements requis pour la propriété en objet.

Cela affectera le poste budgétaire 02 19100 500 (Entretien hôtel de ville) suite à un transfert de fond équivalent en provenance du poste budgétaire 03 01000 011(Immobilisation – bâtiment).

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

Il y a une intervention sur le sujet.

5.9 Renouveau de l'entente avec le carrefour Canin pour 2024

2023-10-216

- CONSIDÉRANT QUE le fournisseur de service demande un préavis de renouvellement de l'entente afin d'effectuer la préparation requise.
- CONSIDÉRANT QUE le service fourni représente les attentes et les besoins de la communauté.
- CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit que le paiement principal se réalise par le paiement des licences animaliers directement auprès du fournisseur et seulement les services à la demande de la municipalité sont facturés en supplément.

Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé par monsieur Serge Perreault d'autoriser le renouvellement de l'entente avec le contrôleur animalier, 9266-3749 Québec Inc. Œuvrant sous le nom de « Le Carrefour Canin de Lanaudière » et de mandater celui-ci pour l'application des règlements municipaux suivants :

425 Déjections animales
507-2020 Animaux de compagnie
516-2022 Personne autorisée à émettre des constats d'infraction

Ainsi que les amendements subséquents à ces règlements.

Cette dépense affectera le poste budgétaire 02 29300 419 « Animaux de compagnie » pour le budget de l'année 2024.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*



2023-10-217

5.10 Dépense : Scellant de fissures

- CONSIDÉRANT QUE le règlement de délégation de pouvoir permet des dépenses jusqu'à un maximum de 10 000\$.
- CONSIDÉRANT QUE la réfection du rang de la Chaloupe vient d'être réalisée et il est donc avantageux d'intervenir afin d'augmenter sa durabilité.
- CONSIDÉRANT QUE le chemin du bas Saint-Pierre est en excellente condition à l'exception de certaines fissures localisées.
- CONSIDÉRANT QUE le Grand Rang Saint-Pierre, pour sa portion à l'Est du chemin Saint-Pierre, est en bon état.
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé le remplacement de l'asphalte dans certaines sections dans le chemin Saint-Thomas en 2022 et qu'il est avantageux d'intervenir afin de maintenir ces acquis.
- CONSIDÉRANT QUE l'estimation était inférieure à 10 000\$ pour certaines portions, mais la réalisation est supérieure à 10 000\$ pour les deux secteurs du grand rang Saint-Pierre ainsi que le bas Saint-Pierre.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Pierre Coutu d'autoriser une dépense maximale de 31 311.25\$, plus les taxes applicables à 1^{er} Choix Scellant (Construction Nouveau Confort Inc.)

Dépense affectée à l'entretien de rues (02 32000 521) Entretien réseau routier, suite au transfert de l'ensemble des fonds disponibles au poste budgétaire: marquage de rue (02 35500 629).

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Informations : Opportunités pour étudiants

Madame Josée Leclair informe que :

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée à déployer des efforts pour favoriser la réussite scolaire, notamment par la création d'emploi étudiant.

Les étudiants du territoire de Sainte-Élisabeth, désirant travailler à temps partiel durant la période scolaire avec un horaire adapté à leur réalité, sont invités à acheminer leur intérêt à la municipalité afin d'observer les opportunités possibles. Notamment, il y a des besoins identifiés pour un aide-journalier aux travaux publics, un animateur de soutien lors des événements publics, des animateurs pour la relâche scolaire hivernale ainsi qu'un préposé à l'accueil pour la bibliothèque lors des fins de semaine principalement.

Le tout pourrait être rémunéré sous forme de salaire ou encore de bourse de soutien à la persévérance scolaire.



2023-10-218

6.2 Amendement résolution : Politique gestion des cadres

CONSIDÉRANT QUE

la résolution initiale prévoyait l'entrée en vigueur de la prime exceptionnelle de dérangement lors de vacances à partir du 1^{er} janvier 2024, mais que suite à un évènement, il s'avère pertinent que celle-ci entre en vigueur le 1^{er} octobre comme la majorité des autres modalités de la politique

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'amender la résolution 2023-09-196 afin que la prime de dérangement en période de vacances soit octroyée à partir du 1^{er} octobre 2023.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

Il y a une intervention sur le sujet.

6.3 Modification de l'affichage du poste de surintendant des travaux publics

Madame Josée Leclair informe que

CONSIDÉRANT QUE

le poste est vacant et en affichage depuis février 2023.

CONSIDÉRANT QU'

il n'y a pas de candidature reçue qui répond au profil recherché.

Il est annoncé que le poste de surintendant des travaux publics sera modifié afin de rendre facultative la qualification en eau potable et en eaux usées. Cela restera malgré tout un avantage majeur pour tout candidat possédant l'ensemble de ces compétences ainsi que le statut de compagnon.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis

La direction générale dépose le rapport mensuel de l'urbanisme. Il y a eu 8 permis émis pour une valeur de 66 800,00\$ en septembre et un total de 10 668 769,00\$ depuis le début d'année.



2023-10-219

7.2 Prolongation du programme de soutien en milieu municipal en patrimoine immobilier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait signalé son intérêt pour une subvention de 58 333\$ en provenance du ministère de la Culture pour les bâtiments patrimoniaux dans les rangs, jumelé à une contribution de 25 000\$ par la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le programme pourrait concerner plusieurs propriétés sur le territoire suite à des ajustements administratifs.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par madame Josée Leclair que la municipalité demande une extension pour ce programme et en informe la municipalité régionale de comté (MRC).

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

7.3 PIIA : 2570 rue du ruisseau

2023-10-220

CONSIDÉRANT QUE la fonctionnalité du fossé présent au lot situé à l'Est ne semble pas respectée.

CONSIDÉRANT QUE l'agencement de la propriété sur le lot ne semble pas concorder selon les documents soumis.

CONSIDÉRANT QUE l'agencement des matériaux et teintes ne semble pas conforme aux terrains adjacents basés sur les documents.

CONSIDÉRANT QUE le plan soumis ne présente pas d'améliorations ou de maintien de la verdure sur la propriété.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par madame Josée Leclair de refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 2570 rue du ruisseau, tel que présenté.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*



8. LOISIRS ET PARCS

8.1 Info : Halloween et fermetures des parcs

Madame Diane Lavallée informe que :

En soirée, le comité des loisirs vous invite de 17h30 à 20h au Centre Primevère pour son traditionnel parcours de l'épouvante. Venez déguiser pour agrémenter l'expérience! Distribution de bonbons sur place.

On vous informe également que les travaux publics ont débuté la préparation pour l'hiver des différents accessoires et il y a une fermeture progressive, notamment les jeux d'eau, les toilettes estivales (blocs sanitaires), le terrain de tennis/Pickel Ball, terrain de soccer, etc.

Le chalet des loisirs reste accessible de 7h à 22h, tous les jours pour la salle de bain, ainsi que le vestibule (fontaine à eau).

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 Dépôt des rapports périodiques

Rapport des collectes résiduelles

ANNÉE 2023

Mois	Collecte sélective t.m.	Ordures ménagères t.m.	Collecte putrescibles tm	Total t.m.	% détourné enfouissement
Janvier	10.18	33.15	2.24	45.57	27.25%
Février	7.89	26.56	1.82	36.27	26.77%
Mars	8.16	28.45	2.19	38.80	26.68%
Avril	9.64	35.50	4.93	50.07	29.10%
Mai	14.67	60.80	11.53	87.00	30.11%
Juin	9.96	35.31	7.49	52.76	33.07%
Juillet	10.88	37.62	9.15	57.65	34.74%
Aout	9.76	38.19	13.91	61.86	38.26%
Septembre	9.44	36.04	10.58	56.06	35.71%

Rapport de l'eau

Captation d'eau potable		36 907.8 m3
Distribution eau potable	Générale :	36 165.5 m3
	Sainte-Geneviève de Berthier	4066 m3
Traitement eaux usées		4013 m3
Déversement		0 minute sur
	6 évènements annuels + 3 jours débordement au champ minimum	3265 Minutes annuel

Il y a deux interventions sur le sujet.

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1 Octroi du contrat de déneigement du stationnement Primevère

- CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs et des organismes communautaires recommande d'assurer un service optimal lors des soirées et fins de semaine, malgré la présence réduite des effectifs municipaux prévue pour la période hivernale 2023-2024.
- CONSIDÉRANT QU' Il faut rationaliser les dépenses et que limiter le temps supplémentaire est une façon significative.
- CONSIDÉRANT QUE face aux changements climatiques, les bordées de neige significatives de plus de 4 pouces sont davantage fréquentes.
- CONSIDÉRANT QU' il y a plusieurs déneigeurs avec des équipements de déneigement présent sur le territoire de la municipalité et qu'il pourrait être avantageux de prendre entente.
- CONSIDÉRANT QU un seul soumissionnaire avait signalé son intérêt lors de la période d'appel de soumission.

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyé par monsieur Serge Perreault d'octroyer le contrat du déneigement du stationnement du Parc Primevère, pour sa section asphaltée uniquement, à la ferme Robi pour un montant de 3500.00\$, plus les taxes applicables.

Le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité.

10.2 Entretien et démarrage de la patinoire municipale

- CONSIDÉRANT qu'il sera possible de réserver des plages horaires pour des événements, tels des tournois avec une offre structurée pour l'utilisation maximale de la patinoire.
- CONSIDÉRANT QUE la dimension de la patinoire sera beaucoup plus grande.
- CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'avoir une qualité de patinoire bonifiée pour assurer un intérêt qui amène l'achalandage.
- CONSIDÉRANT QUE la seule soumission obtenue est conforme, à tarif forfaitaire pour la saison du 26 décembre au 10 mars, offerte par un entrepreneur de notre municipalité.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Serge Perreault d'octroyer le contrat de démarrage, d'entretien et de déneigement à Revégétalisassions Brisson pour un montant de 21 890.00, plus les taxes applicables.

Le maire demande le vote
Adopté à la majorité.

Il y a trois interventions sur le sujet.



2023-10-223

10.3 Avis d'intention auprès du ministère des Transports et du Mobilité durable

- CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec désire bonifier le réseau intra et intermunicipal pour le transport actif, notamment les pistes cyclables.
- CONSIDÉRANT QUE le déploiement de réseau cyclable est délégué par Québec aux municipalités.
- CONSIDÉRANT QUE ces projets nécessitent une grande coordination entre les différents intervenants, notamment le ministère des Transports.
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth aspire à établir un réseau cyclable sur le rang et la rue du ruisseau, la route 345 ainsi que le chemin Saint-Pierre.
- CONSIDÉRANT QUE le plan triennal 2023-2026 dans le cadre de la démarche "municipalité amie des aînés" a identifié comme intervention prioritaire l'établissement et la bonification des axes cyclistes et piétonniers, notamment sur une portion du chemin Saint-Pierre et la rue principale, qui sont du domaine du ministère des Transports et de la Mobilité durable.
- CONSIDÉRANT QUE les élus désirent rencontrer les représentants du ministère afin de discuter de cette problématique.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par madame Josée Leclair de solliciter une planification conjointe avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'assurer la réalisation de ces projets, incluant idéalement un bilan écrit semestriel sur le sujet.

Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

Il y a deux interventions sur le sujet.

10.4 Demande du plan d'intervention concernant la fermeture prolongée d'un pont

2023-10-224

- CONSIDÉRANT QUE le pont situé à la limite de Sainte-Élisabeth et de Notre-Dame-des-Prairies et identifié par le numéro P-03262 est fermé depuis une période prolongée.
- CONSIDÉRANT QUE ce pont avait une utilité à vocation locale et intermunicipale.
- CONSIDÉRANT QUE les élus désirent rencontrer les représentants du ministère afin de discuter de cette problématique.

Il est proposé par madame Diane Lavallée et appuyé par monsieur Benoit Desrochers de solliciter une rencontre avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de connaître le plan d'intervention prévu pour ce pont ainsi que les délais de réouverture de celui-ci.

Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

Il y a une intervention sur le sujet.



2023-10-225

10.5 Demande de planification d'intervention récurrente : Fossés

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité réalise l'entretien des fossés et des accotements systématiquement.
- CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas la responsabilité de la municipalité d'entretenir les accotements du réseau provincial des transports.
- CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports réalisait autrefois l'entretien systématique des fossés et des accotements.
- CONSIDÉRANT QU' il est anormal que des citoyens doivent entretenir les accotements sur les intersections avec le réseau du ministère afin de pouvoir s'engager de façon sécuritaire, lorsque c'est avec des véhicules de petites tailles.
- CONSIDÉRANT QUE l'absence de fauchage des herbes hautes aux intersections favorise l'utilisation de véhicule tel des VUS et des pickups afin d'avoir un champ visuel au-dessus des hautes herbes, ce qui est contraire aux concepts de mobilité durable
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité et les citoyens ont déposé plusieurs dizaines de signalements au Ministère, mais toujours sans intervention en résultat.

Il est proposé par madame Diane Lavallée et appuyé par monsieur Pierre Coutu que le ministère rétablisse le fauchage de son réseau en totalité, mais avec une intervention particulière pour toutes les intersections sans exception.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 Dépôt des rapports périodiques

Le rapport trimestriel de la centrale 911 est déposé. Il y a eu 103 appels, dont 35 non fondés, pour environ 63 événements.



2023-10-226

11.2 Demande d'intervention en sécurité routière : rue principale (route 345)

- CONSIDÉRANT QUE la population ne se sent pas en sécurité en circulant sur les trottoirs de la rue principale ainsi qu'en traversant celle-ci.
- CONSIDÉRANT QUE ce sentiment est particulièrement créé lors du passage en transit des camions lourds, telles les cargaisons de bois, principalement tandis que ceux-ci sont chargés et circulent en direction vers Berthierville.
- CONSIDÉRANT QUE les interventions de la sureté du Québec sont et ne peuvent être autrement que ponctuelle et sporadiques, face à des comportements qui se déroulent à toute heure et toute journée, incluant la nuit qui a souvent des dépassements de vitesse par les poids lourds.
- CONSIDÉRANT QUE la rue principale est d'une longueur de 600 mètres et comporte :
Une zone scolaire sur 50 mètres,
Un corridor scolaire piéton sur 353 mètres,
Un parc-pôle civique sur 125 mètres (centre multifonctionnel, centre primevère, chalet des loisirs, parc municipal récréatif),
Le parc Oasis (parc à vocation alimentaire) (20 mètres),
un accès au parc riverain municipal (25 mètres) et
Un passage piétonnier très utilisé via le pont du chemin Saint-Pierre, créant ainsi un réel pôle stratégique pour le dynamise du village.
- CONSIDÉRANT QUE la rue principale, comporte 2 radars éducatifs, une traverse piétonnière incluant une brigadière en période scolaire, 3 terrepleins en bordure de rue.
- CONSIDÉRANT QUE fréquemment, la brigadière doit retenir/pousser des élèves hors de la voie afin d'éviter un accident estimant l'incapacité des véhicules lourds à s'arrêter à temps, considérant leur vitesse en direction de Berthierville.
- CONSIDÉRANT QUE des lumières clignotantes en zone scolaire ont été refusées à la municipalité par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.
- CONSIDÉRANT QUE Les mesures déployées par la municipalité en collaboration avec le ministère des Transports nécessitent un ajustement afin d'atteindre le sentiment de sécurité.
- CONSIDÉRANT QUE Renforcer le sentiment de sécurité sur la rue principale lors des déplacements en activité (piéton et cycliste) a été identifié comme une intervention prioritaire dans le plan d'action municipalité amie des aînés 2023-2026.
- CONSIDÉRANT QUE Les élus désirent rencontrer les représentants du ministère afin de discuter de cette problématique.



Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé par monsieur Serge Perreault de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'analyser toutes les interventions supplémentaires possibles afin d'établir un sentiment de sécurité pour tous les usagers, en particulier ceux en déplacement actif.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

Il y a trois interventions sur le sujet.

11.3 Demande d'intervention en sécurité routière : rang de la rivière Sud (route 345)

2023-10-227

CONSIDÉRANT QUE	la vitesse réelle est généralement de 100 à 110 km/h
CONSIDÉRANT QUE	Les trois exploitations laitières actuelles nécessitent des blocages aux deux jours de la route 345 pour le chargement des produits agricoles, ce qui pose problème.
CONSIDÉRANT QU'	Il y a plus qu'une dizaine de fermes agricoles qui nécessitent des passages de part en part de la route pour leurs opérations.
CONSIDÉRANT QU'	il y a plusieurs dépassements fréquents malgré la présence de ligne double pleine.
CONSIDÉRANT QUE	Les élus désirent rencontrer les représentants du ministère afin de discuter de cette problématique.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par madame Josée Leclair de solliciter une bonification des interventions en sécurité routière pour la section de la route 345 entre le pont Bellemare et le noyau villageois, face à cette réalité complexe.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

Il y a une intervention sur le sujet.



2023-10-228

11.4 Demande de mesures de sécurité routière : Pont Bellemare

- CONSIDÉRANT QUE la route 345 située entre le noyau villageois de Sainte-Élisabeth et le pont Bellemare est composée de sections successives de :
- 50 km/h (sur 85 mètres),
 - 70 km/h (sur 600 mètres) 2 courbes
 - 90 km/h (sur 4 kilomètres) secteur de 350 m résidentiels, 4 courbes prononcées, zone de 300 m résidentielle
 - 70 km/h (sur 650 mètres)
 - 2 courbes, incluant une intersection à la sortie d'une courbe avec le pont Bellemare
- CONSIDÉRANT QUE la population signale constamment les difficultés à s'engager de façon sécuritaire à partir du pont Bellemare vers la route 345 et cela dans les 2 directions.
- CONSIDÉRANT QUE toute manœuvre pour s'engager sur le pont Bellemare à partir de la route 345 en direction de Berthierville est dangereuse considérant qu'elle s'exécute immédiatement après une sortie en courbe et sans champ visuel dégagé sur la voie en direction opposée qu'il faut traverser.
- CONSIDÉRANT QU' il y a eu des décès à l'intersection de la route 345 et du pont Bellemare dû à l'état actuel de la conception du réseau routier.
- CONSIDÉRANT QUE les élus désirent rencontrer les représentants du ministère afin de discuter de cette problématique.

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyé par monsieur Serge Perreault de réclamer au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'analyser toutes les interventions supplémentaires possibles afin de permettre une utilisation sécuritaire et fluide de cette section du réseau routier.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font les rapports de leurs interventions municipales.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a 18 interventions diverses.

Il y avait 16 personnes présentes.



14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 21 h 14 .

Louis Bérard, maire

David Paradis-Lapointe, directeur
général et greffier-trésorier

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à l'engagement par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Bérard, maire

